

# FOOT SAVOIE

Bulletin Officiel N° 756



Du 18 février 2026

## District de Savoie de Football

B.P. N° 401 - 73004 CHAMBERY CEDEX

Tél : 04 79 33 84 45 ou 06 06 88 69 81

Email : district@savoie.fff.fr

Site : <http://savoie.fff.fr>



## FÉLICITATIONS

Félicitations aux 2 sélections de Savoie pour leurs performances aux différents rassemblements inter districts, qui se sont déroulés, le jeudi 12 février dernier



Encadrement :

Julien TRANCHANT - Damien BILLIET - Hugo COURNARIE

### U14G Futsal

#### Résultats :

Victoire 3/1 contre Drôme-Ardèche  
Victoire 3/2 contre Haute-Savoie PG  
Nul 0/0 contre Isère (Victoire aux TAB)

Classement : 1<sup>er</sup> sur 4

### U13 Féminines

#### Résultats :

Nul contre Lyon & Rhône B (Défaite aux TAB)  
Victoire 2/0 contre Drôme-Ardèche  
Victoire 3/1 contre Isère

Classement : 2<sup>ème</sup> sur 4

## SOMMAIRE

Comité Directeur .....	page 2	Commission Féminines .....	page 28
Commission des Médailles .....	page 3	Commission Critérium Féminin séniors .....	page 29
Secrétariat .....	page 4	Commission Fair Play .....	page 30
Commission FAFA .....	page 5	Commission Technique .....	pages 31 à 33
Commission Délégations .....	page 6	Commission d'Appel Disciplinaire .....	pages 34 à 35
Commission FMI .....	page 7	Commission d'Appel Règlementaire .....	pages 36 à 39
Commission Sportive .....	pages 8 à 9	Commission des Arbitres .....	pages 40 à 42
Commission des Jeunes .....	pages 10 à 19	Commission de Discipline .....	pages 43 à 44
Commission Futsal .....	pages 20 à 24	Annexes : .....	page 45
Commission des Coupes .....	pages 25 à 27		



Chaque fois qu'il s'agit de faire vivre le Football, nous saisissons la balle au bond.



# Foot SAVOIE

PV N° 756 du 16 février 2026



## COMITÉ DIRECTEUR

Réunion du lundi 16 février 2026

### NOTE AUX CLUBS

Sur décision du Comité Directeur, le **district offrira 1 tablette** à chaque club.  
La distribution se fera lors de l'Assemblée Générale de juin.

### NOTE AUX CLUBS – Assemblée Générale de rentrée

Le district recherche **une salle pour l'Assemblée Générale de rentrée du 28 août 2026**.  
Nous privilégions un lieu central (BASSE-MAURIENNE, COMBE DE SAVOIE, ...).  
Merci d'envoyer votre candidature au district.





# Foot SAVOIE

PV N° 756 du 16 février 2026



## COMMISSION DES MEDAILLES

Présidente : Carole VINIT - 07 88 67 32 78

Membre : Maurice BILLAUD

Réunion du lundi 16 février 2026

### Info Clubs

## DEMANDE DE MEDAILLES de LIGUE LAURAFOOT



Les clubs qui souhaitent voir récompensé un adhérent de leur club (dirigeant/dirigeante, éducateur, membre du bureau ou des manifestations, arbitre) par l'obtention d'une **médaille de Ligue Auvergne Rhône-Alpes de football**, sont priés de bien vouloir faire parvenir **au Secrétariat du District de Savoie**, une demande, **avant le 2 mars 2026**, délai de rigueur (imprimé en annexe).

**Une seule demande par club**

**koesio**  
CONNEXION MAXIMALE

Vous accompagne dans  
votre transformation  
numérique

Retrouvez-nous dans notre  
agence de **Bulle** :  
04 79 69 87 60

[koesio.com](http://koesio.com)



# Foot SAVOIE

PV N° 756 du 16 février 2026



## SECRÉTARIAT

Réunion du lundi 16 février 2026

### Correspondances Reçues

Courriers reçus du 9 février au 16 février 2026

### Correspondances Transmises aux Commissions suivantes

#### Commission d'Appel Règlementaire :

A.S. MONT JOVET BOZEL - MONTMELIAN A.

#### Commission Sportive:

F.C. DES BAUGES - COEUR DE SAVOIE FOOTBALL (2) - ENT.S. DRUMETTAZ MOUXY - U.S. MODANE (2) - F. C. CHAMBOTTE (2) - U.S. GRIGNON - Groupement Jeunes de l'Avant Pays Savoyard (- A.S. D'UGINE (2) - U.S. CHARTREUSE GUIERS - A. FUTSAL ROCHETTE OLYMPIQUE – U.S GRIGNON (2) – GROUPEMENT JEUNES LA SAVOYARDE - FC DE HAUTE TARENTAISE - F.C. VILLARGONDAN - F.C. BELLE ETOILE MERCURY – CHAMBERY SPORT 73 - F.C. LA ROCHEtte - J.S. CHAMBERIENNE – Bernard CAMUS – FC ST MICHEL SPORT – UOLYMPIQUE ALBERTVILLE – ASSOCIATION SPORTIVE HAUTE COMBE DE SAVOIE -

#### Commission De Discipline :

##### Courrier :

FC DU NIVOLET

##### Rapport :

DURMAZ Tayfun

#### Commission Des Arbitres :

Jonathan GINIAUX - U.S. CHARTREUSE GUIERS - KARABULUT Mehmet - FC DE HAUTE TARENTAISE - Djiga NGOM - Cathy PETIT - Mohammed RAHHALI – Lény BUISSON - Bilel CHAFAI – MEGUIRECHE A - CROZIO Cédric

#### Commission des Médailles :

U.S. GRAND MONT LA BATHIE

#### Commission des Délégations :

U.S. CHARTREUSE GUIERS

**Crédit Mutuel**



# Foot SAVOIE

PV N° 756 du 16 février 2026



## COMMISSION FAFA

Réunion du lundi 16 février 2026

### Information F.A.F.A. Equipement – Saison 2025/2026

A l'issue de la phase de campagne de demande de subvention F.A.F.A. - Equipement qui s'est terminée le 31 janvier 2026, il apparaît qu'au niveau de ligue AURA l'ensemble des enveloppes attribuées à chacun des Districts ne sera pas consommé. Il se peut donc qu'il puisse y avoir un budget supplémentaire pour la Savoie.

Il est donc décidé de rouvrir et de prolonger la campagne de subvention F.A.F.A. - Equipement pour des projets qui n'auraient pas pu être retenus lors de la première phase d'attribution ou pour nouveaux projets.

**Une nouvelle date de réception des dossiers à adresser au District des Savoie est fixée au : 30 MARS 2026.**

Ces nouveaux dossiers **pourront éventuellement être financés cette saison** s'il y a une enveloppe en plus pour la Savoie.

Vous trouverez ci-dessous le lien permettant de télécharger les documents (cahier des charges et imprimés) :

[https://media.fff.fr/uploads/documents/fff\\_fafa\\_cahier-des-charges\\_equipement\\_clubs-collectivites\\_25-26\\_vdef.pdf](https://media.fff.fr/uploads/documents/fff_fafa_cahier-des-charges_equipement_clubs-collectivites_25-26_vdef.pdf)

Priorité sera donnée aux communes n'ayant pas encore reçu d'aide. A noter que les montants de subvention indiqués sont sous réserve de la nouvelle enveloppe qui sera allouée au District de Savoie. La nouvelle répartition s'effectuera au mois d'avril 2026.



Sérigraphie - Flocage - Broderie

346 Rue Aristide Bergès - ZI de Bissy - 73 000 CHAMBERY

tel. 04 79 25 62 71

mail. [jpcréation@jpcréation.fr](mailto:jpcréation@jpcréation.fr)



# Foot SAVOIE

PV N° 756 du 16 février 2026



## COMMISSION DÉLÉGATIONS

Président : Jérôme SPADA

Réunion du lundi 16 février 2026

Responsable des Désignations :  
Jérôme SPADA Tel : 06 76 04 25 57

Toute demande de délégué pour un match **doit impérativement se faire avant le lundi 18h00**,  
Précédent la rencontre.

**Ce délai dépassé votre demande ne sera pas prise en compte.**

Cette demande doit être faite via l'adresse officielle du club : **n°affiliation@laurafoot.net**

Et renvoyer au District de Savoie avec le fichier Excel ci -joint :

DEMANDE DE DÉLÉGUÉ PAR LES CLUBS

Où

<https://savoie.fff.fr/wp-content/uploads/sites/106/2022/09/DEMANDE-DE-DELEGUE-PAR-LES-CLUBS-3.xlsx>

**COSEEC France**  
*Sols et Equipements Sportifs*

17 Impasse du la pierre à Né  
74330 LA BALME DE SILLINGY  
Tél : 04 50 68 84 28



# Foot SAVOIE

PV N° 756 du 16 février 2026



## COMMISSION FMI

Président : Patrick JANET 06 64 26 44 76

Réunion du lundi 16 février 2026

Président : Patrick JANET 06.64.26.44.76

Membre : Jérôme SPADA 06 76 04 25 57

Mail : [savoiefmi@outlook.fr](mailto:savoiefmi@outlook.fr)

### FMI passage Version WEBAPP : 5.0.11

Passez impérativement à cette dernière version de la WEBAPP

Certaines tablettes sont encore en version 4.10

N'utilisez plus l'ancienne version de l'application FMI 3.9.

### FMI : caractéristiques des tablettes pour version WEBAPP

Un courrier a été envoyé à tous les clubs concernant cette nouvelle application, dans lequel vous trouverez les caractéristiques indispensables au bon fonctionnement des tablettes

**Alerte :**

Certaines tablettes de certains constructeurs en version Android 15 n'autorise pas la mise en place de la version WEBAPP

Soyez prudent pour l'achat

En termes de choix, les tablettes conseillées sont :

- Préconisation de la FFF :  
Marques connues (Samsung, Lenovo ou Apple par exemple)
- Les tablettes fournies par le district : LOGICOM

### INFORMATIONS DIVERS

Vous trouverez dans les PV de début de saison un ensemble d'informations qui ont été retiré du PV



# Foot SAVOIE

PV N° 756 du 16 février 2026



## COMMISSION SPORTIVE

Président : Jacky GACHET 06 12 22 99 82

### SÉNIORS

Responsable : Cédric YSARD 07 71 01 89 31  
Adjoint : Sauveur MICALLEF 06 23 06 49 93

Réunion du lundi 16 février 2026

Présents : Cédric YSARD, Sauveur MICALLEF, Jacky GACHET.

Les calendriers D5 A, B, C sont consultables sur le site du District « Rubrique Epreuves ».

### COURRIERS CLUBS

A.S UGINE : lu et noté, reçu couleurs maillots équipe D5.

### NOTES AUX CLUBS

Si des clubs désirent encore engager une équipe en D5 merci d'effectuer votre demande par mail d'ici le lundi 23/02/2026 dernier délai, vous serez alors intégré dans le championnat, mais ne serez pas éligibles à la montée en D4 fin de saison.

Fiche navette reçue le 16 février 2026, Commission Discipline suite match arrêté n° 53998758 D1 du 23 novembre 2025 COGNIN SP1/ A. PORTUGAIS CROIX ROUGE 1

Décision :

- résultat acquis sur le terrain
- 1 match à huis clos, match retour le 10/05/2026 pour l'équipe A. PORTUGAIS CROIX ROUGE 1
- Désignation d'un délégué mandaté par le district au frais A. PORTUGAIS CROIX ROUGE 1
- Trois arbitres officiels au frais A. PORTUGAIS CROIX ROUGE 1

En attente d'homologation dossier transmis à la commission d'appel disciplinaire

Programmations du 22 février 2026 :

D3B. n° 53998393 A.S HTE COMBE 1 contre A.S BOZEL 1 le 22 février 2026 à 14H30 (terrain Manzani MONTAILLEUR)

D4A. n° 53975679 F.C Sud Lac 2 contre ENT VAL D'HYERES le 22 février 2026 à 12H15 (terrain Noël Mercier VOGLANS)

D3A. n° 53974482 F.C Sud Lac 1 contre A.S LA BRIDOIRE 1 le 22 février 2026 à 14H30 (terrain Noël Mercier VOGLANS)

Suite à décision de la LAuRAFoot l'homologation des rencontres D3 A suivantes est en suspens :

Match N°53974442 US DOMESSIN 1 / FC ST BALDOPH 1, reporté le 01/03/2026

Match N°53974401 CA YENNE 1 / US DOMESSIN 1

Match N°53974395 FC CHAMBOTTE 3 / US DOMESSIN 1



# Foot SAVOIE

PV N° 756 du 16 février 2026



## MATCHS COMMISSIONS COMPETENTES AVANT HOMOLOGATION

### Appel Disciplinaire :

\*Match Arrêté n° 53998758 D1 du 23/11/2025 COGNIN SP 1 / A PORTUGAIS CROIX ROUGE 1

### Appel Règlementaire :

\*Match n° 53975575 D2 du 30/11/2025 FC NIVOLET 1 / US CHARTREUSE GUIERS 1.

## REPROGRAMMATIONS DES RENCONTRES

D3A. Aller du 23/11/2025 N°53974396 US DOMESSIN 1 contre ST BALDOPH 1 14H30, le 01/03/2026.

D3B. Aller du 30/11/2025 N° 53976806 AS BOZEL 1 contre FC ST MICHEL 1 14H30, le 01/03/2026.

D3A. Retour du 07/12/2025 N°53974486 FC SUD LAC 1 contre LE HAUT FOOTBALL CLUB DE CHAMBERY 1 14H30, le 01/03/2026.

D4A. Retour du 07/12/2025 N° 53975466 FC SUD LAC 2 contre LE HAUT FOOTBALL CLUB DE CHAMBERY 2 12H15, le 01/03/2026.

### Article 36 - Horaires des rencontres

Horaires des rencontres L'heure des rencontres pour le championnat de Savoie Seniors sera fixée comme suit :

- match principal à 15 H 00
- lever de rideau à 12 H 45

sauf horaires d'hiver qui prendront effet dès le changement d'heure officielle en OCTOBRE, jusqu'au 1er MARS inclus.

- match principal à 14 H 30
- lever de rideau à 12 H 15

Les clubs pourront pour des raisons d'organisation et d'enchainement de rencontres dans de bonnes conditions (notamment pour les séances d'échauffement lorsque le club ne possède qu'un seul terrain), demander à programmer les rencontres à 12H30 au lieu de 12H45 et à 12H00 au lieu de 12H15 pendant la période d'horaires d'hiver. Cette demande devra être réalisée par le club recevant lors de l'engagement de ses équipes dans les différents championnats.

### Championnat Séniors ARTICLE 34.1.2.1 du District de Savoie :

Les demandes de modification de match doivent OBLIGATOIREMENT être saisies sur FOOT CLUBS avant le lundi 12H qui précède la rencontre du Week- end, Il faut absolument répondre à chaque demande que ce soit favorablement ou pas, si la réponse est négative il faut OBLIGATOIREMENT mettre le motif du refus avant le lundi 12H.

Toute demande arrivant après 12H sera hors délai.

En cas terrain impraticable (arrêté municipal ou constat de délégué de secteur), les responsables de la commission sportive doivent OBLIGATOIREMENT être prévenus par téléphone (message vocal si besoin), les clubs recevant ne respectant pas ces directives seront amendés.

Responsables Séniors : Cédric YSARD : 07 71 01 89 31

Sauveur MICALLEF : 06 23 06 49 93



# Foot SAVOIE

PV N° 756 du 16 février 2026



## FUTNET

### FINALE DEPARTEMENTALE

Pour la deuxième saison consécutive, le District de Savoie de Football met en place une finale départementale de Futnet.

Après une probante action de formation, à destination d'une vingtaine d'éducateurs des classes football collège du département, en présence de Yannick GADEN (sélectionneur adjoint de l'Equipe de France de Futnet), nous espérons que le nombre de sections « futnet » se développera dans un futur proche.

Cette deuxième édition fait le plein avec 14 équipes (contre 7 la saison dernière) et 12 clubs représentés (contre 5 clubs la saison dernière).

#### Secteur Est :

**Mardi 17 février**, à St Etienne de Cuines (Gymnase municipal)

1. AS CUINES LA CHAMBRE
2. CA MAURIENNE
3. ES TARENTAISE
4. AS HAUTE COMBE DE SAVOIE
5. UO ALBERTVILLE 1
6. AFRO LA ROCHEtte
7. AS UGINE FOOTBALL



#### Secteur Ouest :

**Mercredi 18 février**, à Aix les Bains (Gymnase Garibaldi)

1. AIX FC
2. EF CHAUTAGNE
3. US MOTTERAINE
4. ES DRUMETTAZ MOUXY 1
5. ES DRUMETTAZ MOUXY 2
6. UO ALBERTVILLE 2
7. JS CHAMBERY

Les deux équipes qualifiées (une par site) participeront à la finale académique programmée le **samedi 14 mars** prochain, à ST ETIENNE DE CUINES (créneau de l'après-midi).

Le site de la finale a été validé par le collège des Présidents de la LAURA FOOT.

Félicitations à toutes les équipes engagées. Nous vous ferons suivre les résultats dans le prochain PV.



# Foot SAVOIE

PV N° 756 du 16 février 2026



## COMMISSION DES JEUNES

Président : Jacky GACHET : 06 12 22 99 82

**U20**

Responsable : Alain HANS 06 28 06 72 52 / 09 81 68 31 63

Réunion du lundi 16 février 2026

## CHAMPIONNAT

**Reprise du championnat le 07 mars 2026**

Reste à homologuer le match FC ST BALDOPH / US LA RAVOIRE mis en commission d'appel.  
Reçu la décision de la commission d'appel en attente du délai réglementaire avant homologation.

**U17**

Martine LECHALARD : 06 13 59 62 41

Réunion du lundi 16 février 2026

## NOTE AUX CLUBS – Tournois internationaux

Pour les tournois internationaux, c'est à la Ligue qu'il faut s'adresser.

## CHAMPIONNAT PRINTEMPS

Les calendriers sont sur le site « Premier match le 14 mars ».





# Foot SAVOIE

PV N° 756 du 16 février 2026



**U15** Gilles HUNSTEDT : 06 11 58 79 78

Réunion du lundi 16 février 2026

## COURRIER DES CLUBS

**ENT. F.C. MAURIENNE** : Le logiciel enregistre tous les désidératas et nous sort au plus juste le calendrier. La commission a modifié le calendrier. Elle vous demande de vérifier pour prendre connaissance de vos deux équipes en alternance. La commission ne peut pas modifier autrement.

**ET. S LE BOURGET DU LAC** : Pour le calendrier nous avons eu le même problème FEMININES U/15. Championnat automne nous avons avec vous réglé les rencontres. La commission a étudié la possibilité d'alternance ou autre. Elle a recomposé le calendrier, prenez en bonne note sur le site.

**GAPS** : Nous avons lu et noté votre remarque, celle-ci a été corrigée (Un problème informatique a créé cette erreur).

## NOTE AUX CLUBS

Prenez connaissance du championnat qui est en ligne dans la rubrique : (EPREUVES certaines dates de matchs ont changées pour répondre aux désidératas des clubs).

**U13** Yann Thill 06 50 96 07 02

Réunion du lundi 16 février 2026

## COURRIER DES CLUBS

**US CHARTREUSE GUIERS** : reçu mail pour demande de tournoi.

**U.O. ALBERTVILLE A.S. UGINE, F.C. CHAMBOTTE, ST PIERRE SPORT FOOTBALL, GROUPEMENT UNION SPORTIVE CHAMBERY COGNIN** : Reçu et lu mail engagement

## NOTE AUX CLUBS

• **RAPPEL IMPORTANT** Vous avez jusqu'au dimanche 15 février pour inscrire vos équipes U13 pour la phase de printemps.

**Nous constatons que 9 clubs n'ont pas encore engagé leurs équipes.**

**Un dernier délai vous est accordé jusqu'au vendredi 20 février midi dernier carat pour les clubs suivants :**



# Foot SAVOIE

PV N° 756 du 16 février 2026



- E.S. TARENTAISE
- CHAMBERY SPORT 73
- C.S. BELLEY
- ENT. BASSE MAURIENNE
- ENT. S. LE BOURGET DU LAC
- A.S. BARBERAZ
- F.C. ST MICHEL
- A.S. LE MONTCEL
- F.C LA ROCHELLE

Nous rappelons que votre inscription doit se faire sur Footclub, pour rappel à : U.O. ALBERTVILLE, AIX F.C et U.S GRIGNON nous avons reçu votre mail.

Mais vos équipes ne sont pas rentrées sur footclub.

Les trois clubs qui représenteront le District de SAVOIE sur la phase de critérium régional sont :

- CHAMBÉRY SAVOIE FOOTBALL 1
- FC NIVOLET 1
- US CHARTREUSE GUIERS

**L'ensemble de la catégorie U13.**

**Avec l'obligation de la transmettre au plus tard le dimanche soir avant 20h00.**

## FMI

- Les FMI sont actives pour les matchs U13 pour toutes les poules D1, D2 et D3.

**LA FMI EST OBLIGATOIRE POUR L'ENSEMBLE DES DIVISIONS.**

Pensez à installer la nouvelle version

**LES FEUILLES DE MATCH NE SERONT A UTILISER UNIQUEMENT EN CAS DE PROBLEME DE FMI.**

**Les feuilles de match U13 devront être transmises au District de Savoie au plus tard le lundi soir avant 18h00**

**Vous pouvez envoyer la feuille de match en photo par mail au District.**

## MODIFICATION DES LIEUX ET HORAIRE DES RENCONTRES

- Modification des rencontres :

**SERONT A EFFECTUER EXCLUSIVEMENT SUR FOOTCLUB.**

Pour un meilleur suivi des demandes. Avant le lundi 18h précédent le match.

- Nous invitons l'ensemble des clubs à vérifier les notifications sur FOOTCLUB, afin de répondre aux demandes rapidement.



# Foot SAVOIE

PV N° 756 du 16 février 2026



**U11** Fabien FONTAINE 06 32 60 14 18

Réunion du lundi 16 février 2026

Modifications d'engagement reçus :

- **COEUR DE SAVOIE** : équipe 1 de D3 à D2
- **GROUPEMENT UNION SPORTIVE CHAMBERY COGNIN** : 1 équipe D3 en moins
- **ENT S DRUMETTAZ MOUXY** : 1 équipe supplémentaire en D1 (1 équipe en D2 et 2 en D3)
- **FC HAUTE TARENTAISE** : équipe 3 engagée en D3 après les vacances d'avril
- **FC LA ROCHEtte** : engagement d'une équipe U12F en D3
- **AS BARBERAZ** : équipe 2 de D3 à D2
- **US GRIGNON** : équipe 1 de D2 à D1 et équipe 2 de D3 à D2
- **FC VILLARGONDran** : équipe 1 de D2 à D3
- **CHAMBERY SPORT 73** : engagement d'une 3ème équipe en D3
- **FC ST MICHEL** : équipe 1 en D3
- **CHALLES SF** : équipe 1 de D2 à D1 – demande de jumeler les 2 équipes  
Réponse : le niveau D1 est organisé sur des plateaux à 8 équipes sans autre jumelage pour solliciter moins de terrains. Quelques journées seulement, vos 2 équipes pourront être jumelées.
- **CS BELLEY** : planning d'utilisation des terrains
- **ST PIERRE SPORT** : engagement d'une équipe F en D3
- **AIX FC** : équipe 4 de D3 à D2
  
- **US MODANE** : engagement maintenu – accueil des plateaux à partir d'avril en alternance avec les U9

Programmation :

**07/03/2026** : 18 équipes concernées par la coupe de Savoie U11. Une journée (**J1**) est prévue pour toutes les autres.

**14/03/2026 : J2** – 16 équipes concernées par la remise d'un jeu de maillots offert par le Crédit Agricole des Savoie

**21/03/2026 : J3**

**28/03/2026 : J4**

S'il n'y a plus d'engagement tardif, le calendrier des J1 J2 et J3 sera en ligne sur le FAL d'ici ce week-end.



# Foot SAVOIE

PV N° 756 du 16 février 2026



## COMMISSION PEF – PROGRAMME ÉDUCATIF FÉDÉRAL



Le mercredi 17 juin 2026 se tiendra la deuxième édition de la « **Faites du PEF** » à LAISAUD !

16 clubs seront invités à positionner une équipe U10 – U11 de 6 à 7 joueurs pour cet après-midi festif.

Les conditions à remplir afin d'être convié à cet évènement sont :

- 1- Être engagé dans le PEF sur la plateforme (Possible via Footclubs ➔ Développer son club ➔ Projet Club ➔ Projet Educatif)
- 2- Avoir formalisé et fait remonter 3 actions sur la plateforme PEF

Ces conditions sont à remplir **avant le lundi 20 avril 2026** dernier délai.

Une invitation avec les détails de l'après-midi vous sera alors envoyée par la suite.

Toute la commission compte sur votre engagement dans le cadre du Programme Educatif Fédéral !

<b>TEAM</b> 	<p><b>PARTENAIRE DU DISTRICT DE SAVOIE DE FOOTBALL</b> <b>SPONSOR DES COUPES DE SAVOIE</b> UNE POLITIQUE 100 % CLUB, UNE SALLE D'EXPOSITION LES PLUS GRANDES MARQUES, UNE EQUIPE A VOTRE DISPOSITION</p> <p>450, Avenue de Chambéry – 73230 ST ALBAN LEYSSE Tél. : 06 76 65 08 70 - Email : fv@teamsport2000.fr</p>	<b>TEAM</b> 
--	---	--



# Foot SAVOIE

PV N° 756 du 16 février 2026



## COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

### Les nouveaux engagements :

Si vous souhaitez ajouter une ou plusieurs équipes, merci d'adresser un mail officiel à : [district@savoie.fff.fr](mailto:district@savoie.fff.fr) avec copie à [efroger@savoie.fff.fr](mailto:efroger@savoie.fff.fr)

Tous les calendriers sont disponibles via l'interface F.A.L.

### F.A.L. (accessible via Footclubs) :

Pour rappel, en tant qu'utilisateur Footclubs, il faut avoir les profils « Organisation » & « Compétitions » pour accéder au FAL.

### Les clubs « accueil » doivent identifier (cocher) dans le F.A.L. :

- Les équipes présentes
- Les équipes absentes ayant prévenu
- Les équipes absentes sans prévenir (**amende de 35 €**)

**Les clubs qui ne déposeront pas les feuilles de plateaux seront amendés de 35 €**

**Les clubs qui ne déposeront pas les feuilles d'effectifs seront amendés de 35 €**

**Une période 15 jours vous est accordée pour déposer tous les documents, via le F.A.L.**

**Dans le F.A.L. les feuilles d'effectifs doivent être déposées sur les plateaux U6 et U7 (quand ils sont associés) et sur les plateaux U9 débrouillés et U9 débutants quand vos équipes sont sur les mêmes sites (dépôt de la feuille d'effectif pour chaque niveau ou chaque site).**

Information : il est préférable de rendre diffusable les coordonnées de vos référents dans le F.A.L. (mise à jour directe et simultanée dans FootClubs et donc sur le site du District).

Le correspondant Footclubs est habilité à rendre vos coordonnées diffusables.

Les modifications de sites (lieu ou stade) et des horaires sont gérées uniquement par le centre de gestion. Merci de nous transmettre vos modifications dans les meilleurs délais à J-5 (le lundi précédent le plateau ou le critérium du samedi).

Tous les documents relatifs à l'organisation des pratiques U6/U7, U9 et U11 sont disponibles sur le site du District de Savoie de Football :

<https://savoie.fff.fr/simple/pratiques-u7-u9-u11-u13/>





# Foot SAVOIE

PV N° 756 du 16 février 2026



**U9**

Philippe SALVATORE 06 14 69 02 38

Réunion du lundi 16 février 2026

## EXPERIMENTATION U9 – PHASE DE PRINTEMPS 2026

Dans le cadre d'une expérimentation annoncée lors de la réunion des éducateurs du Football Animation, en septembre dernier, une réflexion a été menée pour permettre une évolution de la pratique des U9, destinée aux meilleures équipes du département :

### 3 objectifs identifiés :

- Freiner les initiatives de quelques clubs qui engageaient des équipes composées majoritairement de joueurs U9 dans la catégorie U11, en dépit des règlements de la FFF (sur classement autorisé limité à 3 joueurs par équipe)
- Proposer une pratique attractive pour les meilleures équipes (éviter les scores fleuves, préparer le passage à 8, répondre à la demande des clubs)
- Tendre vers une progression individuelle et collective des joueurs

### 3 critères ont été retenus pour constituer la poule D1 :

- Avoir engagé à minima 2 équipes D1 (niveau débrouillé) sur la phase d'automne 2025
- Posséder au moins 16 joueurs sur la génération 2017
- Engager à minima une équipe sur le niveau D2 au printemps 2026

**Merci de noter qu'il s'agit d'une expérimentation et qu'un bilan sera réalisé à l'issue de la phase. En fonction des retours, le projet pourra être renouvelé la saison prochaine (2026/27).**

### 14 clubs ont été identifiés en lien avec les critères d'engagement :

AIX LES BAINS FC, CS BELLEY, ES DRUMETTAZ-MOUXY, FC CHAMBOTTE, US CHARTREUSE GUIERS, JS CHAMBERY, CHAMBERY SAVOIE FOOTBALL, ENTENTE VAL D'HYERES, GJ LA SAVOYARDE, FC NIVOLET, US MOTTERAINE, ES TARENTAISE, FC MERCURY BELLE ETOILE, US GRIGNON

### Ouverture des engagements à partir du mercredi 21 janvier 2026 :

- **Niveau D1** : en lien avec les critères préalablement définis (listing ci-dessus)  
Les équipes seront engagées directement par la Commission U9.
- **Niveau D2** : débrouillés (engagement via le FAL)
- **Niveau D3** : débutants (engagement via le FAL)

**Fin des engagements sur les niveaux D2 et D3 : Lundi 23 février 2026**



# Foot SAVOIE

PV N° 756 du 16 février 2026



**U6/U7** Edouard FROGER 06 10 56 18 18

## Réunion du lundi 16 février 2026

Une réunion de secteur est programmée **le lundi 09 mars** prochain : RDV 18H45 / Fin 20H00

- Secteur Ouest : à LA MOTTE SERVOLEX (club accueil : US MOTTERAINE)  
= Site dans l'attente de confirmation
- Secteur Est : à STE HELENE SUR ISERE (club accueil : AS HAUTE COMBE DE SAVOIE)

Les inscriptions pour la phase de printemps seront lancées en fin de semaine.

### **Rappel : au printemps 2026, les U6/U7 joueront à 4 vs 4.**

Sur cette deuxième phase, comme évoqué précédemment, une expérimentation sera mise en place sur la période mars – juin.

La logique de catégorie (U6 d'un côté, U7 de l'autre) sera modifiée.

**Les équipes seront engagées sur des niveaux de pratique (comme sur la catégorie U9) :**

- **Niveau 1 : débrouillés (U6 & U7 confondus)**
- **Niveau 2 : débutants (U6 & U7 confondus)**

### **Calendrier 2026 :**

- **U6/U7 : samedi 07 mars (journée optionnelle sur inscription)**
- **U6/U7 : samedi 14 mars**
- **U6/U7 : samedi 21 mars (Niveau 1 uniquement)**
- **U6/U7 : samedi 28 mars**
- **U6/U7 : samedi 04 avril (journée optionnelle sur inscription)**
- **U6/U7 : samedi 25 avril**
- **U6/U7 : samedi 02 mai (Festifoot Niveau 1)**
- **U6/U7 : samedi 09 mai (Festifoot Niveau 2)**
- **U6/U7 : samedi 16 mai (journée optionnelle sur inscription)**
- **U6/U7 : samedi 30 mai**

**JOURNÉE NATIONALE DES DEBUTANTS** : samedi 06 juin, au Stade Olympique d'ALBERTVILLE



# Foot SAVOIE

PV N° 756 du 16 février 2026



## COMMISSION FUTSAL

Président : Jacky GACHET 06 12 22 99 82

Réunion du lundi 16 février 2026

### COUPE DE SAVOIE FUTSAL 2026

#### EXTRAIT DU REGLEMENT COUPE DE SAVOIE FUTSAL

##### 1- Dates retenues pour chaque catégorie :

###### U 13 M :

1<sup>er</sup> tour : Sam 10 ou Dim 11 janvier 26. En plateaux  
2<sup>ème</sup> tour : Sam 24 ou Dim 25 janvier 26. En plateaux  
3<sup>ème</sup> tour : Sam 7 ou Dim 8 février 26. 2 poules de 3  
Finale le dimanche 22 février 26  
Dispo gymnase de BARBY samedi 24 janvier 8h30/12h00. Organisateur FC NIVOLET

###### U 15 M :

1<sup>er</sup> tour : Sam 17 ou Dim 18 janvier 26. En plateaux  
2<sup>ème</sup> tour : Sam 31 ou Dim 1 février 26. En plateaux  
3<sup>ème</sup> tour : Sam 14 ou Dim 15 février 26. 2 poules de 3  
Finale le dimanche 22 février 26

###### U 17 M :

1<sup>er</sup> tour : Sam 10 ou Dim 11 janvier 26 au choix du club recevant ou district si terrain neutre  
2<sup>ème</sup> tour : Sam 24 ou Dim 25 janvier 26 au choix du club recevant ou district si terrain neutre  
3<sup>ème</sup> tour : Sam 7 ou Dim 8 février 26 au choix du club recevant ou district si terrain neutre  
Finale le dimanche 22 février 26

###### Seniors M :

1<sup>er</sup> tour entre les 5 et 11 janvier 26, les rencontres peuvent se dérouler le soir en semaine ou le week-end.  
2<sup>ème</sup> tour entre les 19 et 25 janvier 26, les rencontres peuvent se dérouler le soir en semaine ou le week-end.  
3<sup>ème</sup> tour entre les 2 et 8 février 26, les rencontres peuvent se dérouler le soir en semaine ou le week-end.  
Finale le 22 février 2026

###### U 13 Féminins :

1<sup>er</sup> tour : Sam 17 ou Dim 18 janvier 26. En plateaux  
2<sup>ème</sup> tour : Sam 31 ou Dim 1 février 26. En plateaux  
3<sup>ème</sup> tour : Sam 14 ou Dim 15 février 26. 2 poules de 3

**ATTENTION CHANGEMENT DE DATE : Finale le dimanche 22 février 2026**

###### U 15 Féminins :

1<sup>er</sup> tour : Sam 10 ou Dim 11 janvier 26  
2<sup>ème</sup> tour : Dim 25 janvier 26  
3<sup>ème</sup> tour : Dim 8 février 26 (si besoin)  
4<sup>ème</sup> tour : Dim 15 février 26

**ATTENTION CHANGEMENT DE DATE : Finale le dimanche 22 février 2026**



# Foot SAVOIE



PV N° 756 du 16 février 2026

## U 18 Féminins :

1<sup>er</sup> tour : Sam 10 ou Dim 11 janvier 26

2<sup>ème</sup> tour : Dim 25 janvier 26

3<sup>ème</sup> tour : Dim 8 février 26 (si besoin)

4<sup>ème</sup> tour : Dim 15 février 26

**ATTENTION CHANGEMENT DE DATE : Finale le dimanche 22 février 2026**

## Seniors Féminines :

1<sup>er</sup> tour : Sam 17 ou Dim 18 janvier 26. En plateaux

2<sup>ème</sup> tour : Sam 31 ou Dim 1 février 26. En plateaux

3<sup>ème</sup> tour : Sam 14 ou Dim 15 Février 26 2 poules de 3

**ATTENTION CHANGEMENT DE DATE : Finale le dimanche 22 février 2026**

## 2- Catégories et nombre de joueurs :

Masculin : U 13 10 joueurs

U 15 10 joueurs

U 17 10 joueurs en matchs à élimination directe avec utilisation de la FMI

U 20 10 joueurs en matchs à élimination directe avec utilisation de la FMI

Seniors 12 joueurs en matchs à élimination directe avec utilisation de la FMI. Les clubs du 73 et 74 évoluant en championnat futsal sont inscrits d'office. Les clubs libres du 73 peuvent s'inscrire pour cette coupe par simple mail au District 73.

Féminines : U 13F 10 joueuses

U 15F 10 joueuses

U 18F 10 joueuses

Seniors F 10 joueuses

**Un joueur ou une joueuse peut jouer officiellement le jour J en futsal ou en foot libre et J+1 ou J-1 dans une autre discipline, foot libre ou futsal, beach soccer. Dans la même discipline, 48H00 minimum.**

## 3-Temps de jeu :

En plateaux :

Nb équipe	U13 MAS	U15 MAS	U13 FEM	U 15 FEM	U18 FEM	SEN FEM
3	1* 20	1*20	1*20	1*20	1*20	1*20
4	1*13	1*15	1*13	1*15	1*15	1*15
5	1*10	1*12	1*10	1*12	1*12	1*12
FINALE	2*20	2*20	2*20	2*20	2*20	2*20

Pour les rencontres sèches :

Seniors masculins : 2 \* 25+ Prolongations 2\*5 + 3 tirs aux buts\*

U 20 : 2 \* 25 + 3 tirs aux buts\*

U 17 : 2 \* 25 + 3 tirs aux buts\*

- \* Les tirs aux buts sont effectués par 3 joueurs ayant terminés la rencontre sauf en séniors masculins, par 3 joueurs ayant terminés les prolongations.



# Foot SAVOIE



PV N° 756 du 16 février 2026

## **4- Inscriptions :**

Par simple mail au District de Savoie de Foot avant le 23 novembre 2025.

En masculins, 1 seule équipe par catégorie par club.

En féminins, possibilité de 2 équipes par catégorie et par club.

Important de préciser si vous avez un gymnase, si vous pouvez recevoir un plateau ou plusieurs, la catégorie souhaitée, le jour et l'heure de dispo du gymnase ainsi qu'un correspondant.

## **5-Équipement obligatoire :**

Maillots numérotés (2 jeux de maillots de couleurs différentes sur le plateau).

Chasubles pour les remplaçants.

Licences sur Foot compagnon ou listing avec photos si pas de FMI.

Protège- tibias.

Chaussures adaptées au futsal.

Shorts/chaussettes identiques.

Si port de lunettes de vue, uniquement lunettes adaptées pour le sport.

Pas de piercing apparent sur les parties du corps visible.

Trousse pharmacie.

Ballon spécifique futsal (au moins 1)

## **6-Décompte des points et commission de discipline éphémère sur les plateaux :**

1 temps mort d'une minute à dispo par équipe par rencontre lorsque celle-ci est en possession du ballon

En cas d'égalité à la fin de la rencontre, 3 tirs au but par des joueurs présents sur le terrain à la fin de la rencontre puis mort subite si besoin

3 pts : rencontre gagnée sur terrain

2 pts : rencontre gagnée aux tirs au but

1 pt : rencontre perdue aux tirs au but

0 pt rencontre perdue sur le terrain.

Une commission éphémère de discipline est créée sur chaque plateau composée des arbitres, superviseurs arbitres et membre du District si désigné. Elle a autorité pour régler les problèmes de discipline liés au comportement de joueur ou éducateur, elle a également le pouvoir de donner une sanction suite à l'attribution d'un carton rouge pour un joueur ou éducateur (suspendu auto pour la rencontre suivante).

Par exemple, suite à un carton rouge, la commission peut exclure pour une ou plusieurs rencontres supplémentaires le joueur ou éducateur fautif.

La commission de discipline du district pourra éventuellement durcir la sanction.

## **U 13 M :**

### **CLASSEMENT POULE A DEMI-FINALE**

1<sup>er</sup> FC NIVOLET      2<sup>ème</sup> US CHARTREUSE GUIERS      3<sup>ème</sup> ES TARENTAISE

### **CLASSEMENT POULE B DEMI-FINALE**

1<sup>er</sup> CHAMBERY SAVOIE FOOT      2 IEME FC MERCURY      3IEME AS BARBERAZ

## **QUALIFIES POUR LA FINALE : FC NIVOLET ET CHAMBERY SAVOIE FOOT**

## **U 15 M :**

### **CLASSEMENT POULE A DEMI-FINALE**

1<sup>er</sup> FC NIVOLET      2<sup>ème</sup> FC CHAMBOTTE      3<sup>ème</sup> GJ LA SAVOYARDE



# Foot SAVOIE



PV N° 756 du 16 février 2026

CLASSEMENT POULE B DEMI-FINALE

1<sup>er</sup> FC MERCURY

2<sup>ème</sup> GAPS

3<sup>ème</sup> ES TARENTAISE

QUALIFIES POUR LA FINALE : FC NIVOLET ET FC MERCURY

**U 17 M :**

QUALIFIES POUR LA FINALE : US CHARTREUSE GUIERS ET US LA RAVOIRE

**SENIORS M :**

QUALIFIES POUR LA FINALE : US CHARTREUSE GUIERS ET FUTSAL LAC ANNECY 2

**U 13 F :**

CLASSEMENT POULE A DEMI-FINALE

1<sup>er</sup> CHAMBERY SAVOIE FOOT

2<sup>ème</sup> US CHARTREUSE GUIERS

3<sup>ème</sup> FC CHAMBOTTE

CLASSEMENT POULE B DEMI-FINALE

1<sup>er</sup> GAPS

2<sup>ème</sup> US LA MOTTE SERVOLEX

3<sup>ème</sup> ST PIERRE SPORT

**U 15 F :**

CLASSEMENT POULE A DEMI-FINALE

1<sup>er</sup> US LA MOTTE SERVOLEX 1 2<sup>ème</sup> ES DRUMETTAZ MOUXY

CLASSEMENT POULE B DEMI-FINALE

1<sup>er</sup> GAPS

2<sup>ème</sup> US LA MOTTE SERVOLEX 2 3<sup>ème</sup> FC NIVOLET

QUALIFIES POUR LA FINALE : US LA MOTTE SERVOLEX 1 ET GAPS

**U 18 F :**

CLASSEMENT POULE A DEMI-FINALE

1<sup>er</sup> FC AIX 2<sup>ème</sup> POLE F 4 VALLEES

CLASSEMENT POULE B DEMI-FINALE

1<sup>er</sup> GAPS 2<sup>ème</sup> US LA MOTTE SERVOLEX 1

3<sup>ème</sup> US LA MOTTE SERVOLEX 2

QUALIFIES POUR LA FINALE : FC AIX ET GAPS

**SENIORS F :**

CLASSEMENT POULE A DEMI-FINALE

1<sup>er</sup> ENT LE BOURGET/APCR 2<sup>ème</sup> ES DRUMETTAZ MOUXY 3<sup>ème</sup> A FUTSAL ROCHELLE OLYMPIQUE

CLASSEMENT POULE B DEMI-FINALE

1<sup>er</sup> FC CHAMBOTTE

2<sup>ème</sup> JS CHAMBERY

3<sup>ème</sup> FC LA ROCHELLE

QUALIFIES POUR LA FINALE : ENT LE BOURGET/APCR ET FC CHAMBOTTE



# Foot SAVOIE

PV N° 756 du 16 février 2026



## GYMNASSE DE LA SEYTAZ A VALGELON LA ROCHEtte HORAIRES DES FINALES DU DIMANCHE 22 FEVRIER 2026

9H30 FINALE U13 F 2 FOIS 20 MINUTES  
CHAMBERY SAVOIE FOOT contre GROUPEMENT AVANT PAYS SAVOYARD  
FEUILLE DE MATCH PAPIER

10H40 FINALE U13 G 2 FOIS 20 MINUTES  
FC NIVOLET CONTRE CHAMBERY SAVOIE FOOT  
FEUILLE DE MATCH PAPIER

11H50 FINALE U15 F 2 FOIS 20 MINUTES  
US LA MOTTE SERVOLEX 1 contre GROUPEMENT AVANT PAYS SAVOYARD  
FEUILLE DE MATCH PAPIER

13H30 FINALE U15 G 2 FOIS 20 MINUTES  
FC NIVOLET contre FC MERCURY  
FEUILLE DE MATCH PAPIER

14H40 FINALE U18 F 2 FOIS 20 MINUTES  
GROUPEMENT AVANT PAYS SAVOYARD contre FC AIX LES BAINS  
FEUILLE DE MATCH PAPIER

15H50 FINALE U17 G 2 FOIS 25 MINUTES  
US LA RAVOIRE contre US CHARTREUSE GUIERS  
**FMI PAR LE CLUB DESIGNÉ RECEVANT (US LA RAVOIRE APporte LA TABLETTE)**

17H20 FINALE SENIORS F 2 FOIS 20 MINUTES  
ENTENTE ES LE BOURGET/APCR contre FC CHAMBOTTE  
FEUILLE DE MATCH PAPIER

18H30 FINALE SENIORS G 2 FOIS 25 MINUTES  
US CHARTREUSE GUIERS contre FUTSAL LAC ANNECY 2  
**FMI PAR LE CLUB DESIGNÉ RECEVANT (US CHARTREUSE GUIERS APporte LA TABLETTE)**

---

## CHAMPIONNAT INTERDÉPARTEMENTAL

---

LES CALENDRIERS SONT EN LIGNE.

POULE HAUTE SUR LE SITE DU DISTRICT DE L'ISERE.

CORRESPONDANT DU DISTRICT 38 : M CARRETERO Christophe 06 99 88 64 01  
[Carretero.c70@gmail.com](mailto:Carretero.c70@gmail.com)

POULE BASSE SUR LE SITE DU DISTRICT DE LA SAVOIE.  
ATTENTION : RENCONTRE DU VENDREDI 13 FEVRIER 26  
FUTSAL LAC ANNECY 2 contre US CLUSE BONNEVILLE FORON F 74 2 EST **REPORTÉE**  
AU VENDREDI 20 MARS 2026 GYMNASSE DES SOEURS BLANCHES A ANNECY 21H30.



# Foot SAVOIE

PV N° 756 du 16 février 2026



## CHAMPIONNAT INTERDÉPARTEMENTAL - mode de défraiement des arbitres

Comme vous le savez, le mode de défraiement des arbitres est différent entre le district de Savoie / Haute-Savoie et de l'Isère.

Après discussion avec le président de la commission Futsal du district de Savoie et avec l'aval de nos présidents de district respectif (73 et 38), voici ce qui nous apparaît comme la meilleure solution :

- Pour les équipes d'Isère jouant en Savoie / Haute Savoie : Pas d'arbitres à régler.
- Pour les équipes d'Isère jouant en Isère et recevant un club de Savoie / Haute Savoie : Le club recevant règle les 2 arbitres.
- Pour les équipes d'Isère jouant en Isère et recevant un club d'Isère : Chaque club règle les 2 arbitres.
- Pour les équipes de Savoie / Haute Savoie jouant en Isère : Pas d'arbitres à régler.
- Pour les équipes de Savoie / Haute Savoie jouant en Savoie / Haute Savoie : Fonctionnement habituel.

Pour le temps de jeu où une différence est pratiquée.

En Isère, temps de jeu de 2 fois 20 minutes en temps décompté.

En Savoie/Haute Savoie, si le gymnase a des installations le permettant et 2 arbitres officiels présents, choix aux clubs recevant de faire 2 fois 20, temps décompté ou 2 fois 25 sans décompte. La règle officielle dans les lois du jeu étant 2 fois 20, arrêts de jeu décomptés, nous vous demandons au maximum d'appliquer cette formule.

Bien évidemment, la formule choisie doit être confirmée au club se déplaçant avant le début de la rencontre.

Un grand merci aux clubs et encore toutes nos excuses pour cet apport de précisions tardif.





# Foot SAVOIE

PV N° 756 du 16 février 2026



## COMMISSION DES COUPES

Président : Jérôme SPADA 06 76 04 25 57

Réunion du lundi 16 février 2026

Présents : Patrick JANET.

Excusée : Ghislaine RAYNAL, Jérôme SPADA.

### RETOUR TROPHÉE

Merci aux clubs ci-dessous de prévoir le retour des trophées au district  
(État correct et propre)

Coupe A SERALINI U13	US DOMESSIN
Coupe du Président U15 à 8	UO ALBERTVILLE
Coupe PILLET U15	US LA MOTTE SERVOLEX
Coupe U18 F à 11	CHAMBERY SAVOIE FOOT
Coupe TRIQUET U20	FC MERCURY
Coupe FEMININES « Trophée 73 »	ENT APCR/BOURGET DU LAC
Coupe RAFFIN	MONTMÉLIAN AF
Coupe CORTADE	USC AIGUEBELLE

### CANDIDATURE à L'ORGANISATION DES FINALES

La commission des Coupes et les membres du Comité Directeur ont validés ce lundi 15 décembre 2025 les clubs organisateurs des finales 2025-2026 :

Pour la Coupe U13 PITCH du samedi 28 mars 2026 :

US LA MOTTE SERVOLEX

Pour les Coupes U13 PIGNIER- SERALINI et U11 Crédit Agricole du jeudi 14 mai 2026 :

AIX FC

Pour les coupes U15 à 8, U15, U17 et U20 du samedi 13 juin 2026 :

AS BARBERAZ

Les finales séniors féminines et masculines auront lieu le samedi 06 juin 2026 chez le vainqueur du championnat de Division 1 de la saison dernière à savoir :

VAL D'HYERES

**La commission des Coupes remercie les clubs qui ont candidatés mais non retenus**



# Foot SAVOIE

PV N° 756 du 16 février 2026



## TIRAGE DES COUPES DE SAVOIE

### INFORMATION COUPE DE SAVOIE

A partir de cette saison en cas de résultat nul à l'issue du temps réglementaire, **plus de prolongation (hormis pour les finales)**, les équipes se départageront par l'épreuve des coups de pied au but, dans les conditions fixées par les lois du jeu.

#### ***CORTADE - RAFFIN***

¼ de Finale le dimanche 5 avril 2026 à 15h00

Le tirage est en ligne

#### ***FEMININES A 8***

2<sup>ème</sup> tour prévu le dimanche 5 avril 2026

Le tirage est en ligne



#### ***U20 TRIQUET***

Tour de cadrage le samedi 4 avril 2026

(3 matchs)

Le tirage est en ligne



#### ***U17 TRONCY***

¼ de Finale le samedi 4 avril 2026 à 15h00

Le tirage est en ligne

#### ***U15 PILLET***

Tour de cadrage le dimanche 8 mars 2026

(3 matchs)

Le tirage est en ligne

## TIRAGE PRÉSENT SUR LE FAL

### INFORMATION IMPORTANTE SUR LE FAL

Les clubs ayant été tirés recevant et ne pouvant pas recevoir le plateau à l'heure et/ou au lieu prévu, doivent se rapprocher des autres clubs de leur plateau pour définir ensemble des nouvelles modalités.

Merci dans informer la Commission des Coupes.

**Pour rappel chaque club doit être en possession d'une feuille d'effectif le jour du plateau avec le nom prénom et numéro de licence des joueurs ainsi qu'un moyen de contrôle de licence (Foot compagnon, listing, etc.)**

**Des contrôles aléatoires seront faits par les membres de la commission.**

**Cette feuille d'effectif devra être saisie sur le FAL dès le mercredi suivant **avant 16h00**.**

**Le club recevant devra être en possession d'une feuille de plateau qu'il devra compléter et saisir sur le FAL dès le mercredi suivant **avant 16h00**.**

**Une amende de 35€ sera établi à tous les clubs ne respectant pas ces avant 2 consignes**



# Foot SAVOIE

PV N° 756 du 16 février 2026



L'organisation des rencontres sera réalisée de la façon suivante :

L'éducateur du **club recevant** fera en présence des éducateurs visiteurs un tirage des lettres selon le nombre de clubs sur le plateau A-B-C-D-E  
Ces lettres seront attribuées avant le tirage aux clubs

Vous trouverez dans le lien ci-dessous tous les éléments pour l'organisation des Coupes Jeunes

<https://savoie.fff.fr/simple/coupes-de-savoie-jeunes-u11-et-u13/>

## ***U13 PITCH***

3<sup>ème</sup> tour le samedi 7 mars 2026 à 14h00

2 équipes qualifiées par plateau

Le tirage est en ligne sur le FAL

<https://savoie.fff.fr/football-animation-et-loisirs/>



## ***U13 PIGNIER***

2<sup>ème</sup> tour le samedi 18 avril 2026 à 14h00

2 équipes qualifiées par plateau

Le tirage est en ligne sur le FAL

<https://savoie.fff.fr/football-animation-et-loisirs/>

## ***U13 SERALINI***

2<sup>ème</sup> tour le samedi 18 avril 2026 à 14h00

2 équipes qualifiées par plateau

Le tirage est en ligne sur le FAL

<https://savoie.fff.fr/football-animation-et-loisirs/>



## ***U11 CREDIT AGRICOLE***

2<sup>ème</sup> tour le samedi 7 mars 2026 à 10h00

2 équipes qualifiées par plateau

Le tirage est en ligne sur le FAL

<https://savoie.fff.fr/football-animation-et-loisirs/>



# Foot SAVOIE

PV N° 756 du 16 février 2026



## FÉMININES SÉNIORS

Président : **GACHET JACKY 06 12 22 99 82**

Responsable : **Alain HANS 06 28 06 72 52**

Réunion du lundi 16 février 2026

## COURRIERS

Reçu forfait de **FC LA ROCHELLE**

**FC-AIX les BAINS** Mis à la place de l'exempt **ACCORD de la commission.**

**Attendu que les matchs joués ne pourront pas influencer sur le classement ni sur le titre de championne.**

**Ces matchs deviendront officiels avec la FMI avec homologation à 0 point**

## CHAMPIONNAT

Reprise des matchs pour les matchs en retard le 22 février 2026 et 28 février 2026.

Match N° 54502353 US DOMESSIN / FC LA ROCHELLE le 22 février 2026

**Forfait de LA ROCHELLE doit 35 € au district. Si DOMESSIN se déplace à LA ROCHELLE LE 03 mai 2026 LA ROCHELLE devras 56 KMS X 2 € = 112 euros à DOMESSIN**

Match N° 54502337 FC LA ROCHELLE / FC HAUTE TARENTAISE 2 LE 08/03/26

Matchs aller peuvent être inversés.

**Reprise du championnat le 15 mars 2026.**

## HOMOLOGATION

Match n° 54502353 US-DOMESSIN / LA ROCHELLE  
LA ROCHELLE 0 BUT MOINS 1 POINT  
US DOMESSIN 3 UTS 3 POINTS





# Foot SAVOIE

PV N° 756 du 16 février 2026



## CRITERIUM FEMININ SENIORS

Président : GACHET JACKY 06 12 22 99 82

Responsable : VINIT Carole 07 88 67 32 78

Réunion du lundi 16 février 2026

### **PROPOSITION DE PLANNING POUR LE PRINTEMPS**

Vous pouvez inverser les matchs en fonction de votre planning (je n'ai pas tenu compte des réceptions et déplacements)

#### Entre le 9/03 et le 29/03 :

FC BAUGES 2 – ENT S DRUMETTAZ 2  
AS NOVALAISE 2 – CA YENNE 2  
JS CHAMBÉRIENNE 2 – AS LE MONTCEL 2

#### Entre le 27/04 ET LE 10/05 :

JS CHAMBÉRIENNE 2 – CHALLES SF 2  
FC BAUGES 2 – MARTHOD SP 2  
CA YENNE 2 – FC SUD LAC 2  
AS LE MONTCEL 1 – CŒUR DE SAVOIE FOOTBALL 1

#### Entre le 30/03 ET LE 12/04 :

FC BAUGES 2 – FC SUD LAC 2  
JS CHAMBÉRIENNE 1 – CŒUR DE SAVOIE FOOTBALL 1  
MARTHOD SP 2 – CHALLES SF 2  
CA YENNE 2 – AS LE MONTCEL 2

#### Entre le 11/05 ET LE 24/05 :

ENT S DRUMETTAZ 2 – CA YENNE 2  
JS CHAMBÉRIENNE 1 – CŒUR DE SAVOIE FOOTBALL 1

#### Entre le 13/04 ET LE 26/04 :

AS LE MONTCEL 1 – JS CHAMBÉRIENNE 1  
CA YENNE 2 – FC BAUGES 2  
ENT S DRUMETTAZ 2 – AS NOVALAISE 2

#### Entre le 25/05 ET LE 14/06 :

FC BAUGES 2 – CHALLES SF 2  
JS CHAMBÉRIENNE 1 – AS LE MONTCEL 1  
ENT S DRUMETTAZ 2 – FC SUD LAC 2  
CA YENNE 2 – MARTHOD SP 2

Pour rappel, les feuilles de match sont **OBLIGATOIRES**, pour raison d'assurance (blessure ou accident) et pour justifier la pratique « loisir ».

#### Réunion bilan 2025/2026 et perspectives 2026/2027.

Une réunion aura lieu pour tous les clubs, le **lundi 27 avril à 19h00 au district**.  
(Clubs présents sur la pratique ou souhaitant créer une équipe en 2026/2027)





# Foot SAVOIE

PV N° 756 du 16 février 2026



## COMMISSION FAIR PLAY

M. MOREL-BIRON Francis 07 68 57 28 64

Réunion du lundi 16 février 2026

### CARTON BLEU

#### CHALLENGE DE LA SPORTIVITE CARTON BLEU 2025-2026

C'est la fin des matchs « phase Automne » en U17 et U15.

Il est temps pour tous les clubs participants de remplir le formulaire  **CARTON BLEU** pour la phase automne. Un autre formulaire sera donné pour la phase printemps. L'addition des deux établira le classement final par équipe.

Les dotations de ce challenge sont données en partenariat avec SPORT2000 et distribuées à l'assemblée générale de début de saison suivante.

Les équipes ne renvoyant pas ce formulaire ne pourront pas prétendre à dotation.

Les équipes ayant fait un forfait ne participeront pas à ce challenge. Merci quand même de donner vos notes pour les clubs qui vous ont accueilli.

Vous pouvez le télécharger avec le lien ci-dessous ou le retrouver sur le site du district.

<https://savoie.fff.fr/wp-content/uploads/sites/106/2022/09/FEUILLE-CARTON-BLEU-25-26.pdf>.

#### CONSIGNES :

- TOUT ECRIRE EN MAJUSCULE ET DE MANIERE LISIBLE
- Bien noter votre club, la catégorie et la poule
- Noter uniquement les clubs chez qui vous vous êtes déplacés
- Retourner ce document au secrétariat du district : [district@savoie.fff.fr](mailto:district@savoie.fff.fr)

Merci de le renvoyer rapidement et au plus tard mi-février.

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez contacter :

**M. MOREL-BIRON Francis** au 07.68.57.28.64



# Foot SAVOIE

PV N° 756 du 16 février 2026



## COMMISSION TECHNIQUE

Réunion du mercredi 18 février 2026

### Contacts :

Julien TRANCHANT - CTF : 06 28 94 53 98 - [jtranchant@savoie.fff.fr](mailto:jtranchant@savoie.fff.fr)

Edouard FROGER - CDFA : 06 10 56 18 18 - [efroger@savoie.fff.fr](mailto:efroger@savoie.fff.fr)

Damien BILLIET - ETD 73 : 06 20 93 38 11 - [dbilliet@savoie.fff.fr](mailto:dbilliet@savoie.fff.fr)

Jean Marc GUICHARD - Représentant des éducateurs

### Membres de la Commission Technique :

Samir ALKACHEV - Benjamin ALLART - Abdessalem ARAFA - Abdelouahab BOUHABILA - Guillaume BRANDELY - Christian BROCHE - Thomas COSTE - Hugo COURNARIE - Philippe DHERBEYS - Rafik ES SLASSI - Olivier FRESCHE - Cédric GAUTHIER - Malorie GUETAZ - Titouan HELOIRE - Rony IORI - Jimmy JUGLARET - Roger KAPUNDJU - Benoit LAGARDE - Bertrand LECONTE - Jean Christophe LECOQ - Nicolas PANTEGHINI - Alain PAWELEC - Morgane PELLEGRIN - Marc ROULET - Romain VERGER.

### NOTE AUX CLUBS

#### Retrouver les procédures d'inscription sur le site du District de Savoie

Afin de gérer les formations au sein de votre club, vous trouverez le tableau récapitulatif des dates des formations sur le site du District (rubrique formation)

N'hésitez pas à contacter le secrétariat si besoin : [district@savoie.fff.fr](mailto:district@savoie.fff.fr)

### Note aux clubs

#### Nous vous remercions d'inscrire au maximum 2 candidats par club et par formation

**Inscription via Portail Clubs OBLIGATOIRE**

### Objectifs de cette disposition :

- Chaque profil est différent dans son évolution, d'où la nécessité d'identifier des profils prioritaires sur l'instant T au sein du club.
  - Permettre à un maximum de club d'inscrire au moins un candidat sur chaque session.
  - Une des richesses de la formation est de collaborer avec des stagiaires venant d'autres structures.
- Eventuellement vous pouvez inscrire plus de deux candidats mais ils seront relayés sur liste d'attente.

Dans ce cas, merci de nous communiquer la priorité qui doit être respectée.

Merci de votre compréhension

### **PRIORITÉ AUX CANDIDATS SAVOYARDS SUR TOUTES LES FORMATIONS ET CERTIFICATIONS**

**RAPPEL :** Pour les candidats possédant une **LICENCE DIRIGEANT** un certificat médical pour **LA PRATIQUE D'ACTIVITE SPORTIVE** est **OBLIGATOIRE**, effectivement ces licences ne couvrent pas la pratique du football.

**Ce certificat doit être envoyé lors de l'inscription sur la boîte mail du District.**



# Foot SAVOIE

PV N° 756 du 16 février 2026



## FORMATIONS 2025 – 2026

### - Formation CFI U10/U13 Mineurs Filles et Garçons - limitée à 16 personnes

Dates : vendredi 20 février 2026 et mardi 7 avril 2026

Lieu : Stade de la Grillette - MERCURY

Coût : 90 €

**Inscriptions validées : 16**

Maëlle BATTIER MAGNIN (ENT S DRUMETTAZ MOUXY)

Charlotte BLEHAUT - Robin DUISIT - Simon MEINIER - Emilien REVET (SAINT PIERRE SPORT)

Shaina LAHRECHE - Shaina MILLIEX (USC AIGUEBELLE)

Samuel MORGADINHO (US LA RAVOIRE)

Léo BAUDIN (UO ALBERTVILLE)

Titouan FREYSSINET - Emma LA RUSSA - Dylan LORGEOUX (FC MERCURY)

Ethan BILESMO SANDRI (AS CUINES)

Louis GAUTHIER (FC LAISSAUD)

Mano GUIBOT SANDRI – Yanis LA RUSSA (FC PAYS VERONNAIS)

**Les convocations ont été envoyées par mail, avec copie aux clubs le 28 janvier 2026.**

### - Formation CFI Foot à 8 (U10 - U13) - limitée à 16 personnes

Dates : mercredi 4 mars 2026 et mercredi 18 mars 2026

Lieu : Stade Noël MERCIER - VOGLANS

Coût : 90 €

**Inscriptions validées : 17**

Corentin LAMBERT (J.S. CHAMBERIENNE)

Simon HERVE (ETS LE BOURGET DU LAC)

Thomas MERCKEL - Aykut UYSAL – Sami YAHIA (AIX FC)

Django RIONDET - Rudy BENCIVENGA (FC CHAMBOTTE)

CHARTRAIN Georges (SAINT PIERRE SPORT)

Aliya BOUNEHILAT - Jade VIALLET - Eliott LEMEUNIER (CHAMBERY SAVOIE FOOT)

Cyril FALCOZ (MONTMÉLIAN A)

Nathan BOURGEON (FC SUD LAC)

Illias MOUILLE (AS UGINE)

Dorian BODECHER (US PONTOISE)

Pierre MERCADAL (CŒUR DE SAVOIE)

Jonathan PIVIER (US LA BATHIE)

**Les convocations ont été envoyées par mail, avec copie aux clubs le 10 février 2026.**

### - Formation CFI Séniors - limitée à 18 personnes

Dates : samedi 14 mars 2026 et samedi 4 avril 2026

Lieu : Stade Guy Favier – LE PONT DE BEAUVOISIN

Coût : 90 €

**Inscriptions reçues : 13**

**Validation des inscriptions 1 mois avant la formation.**



# Foot SAVOIE

PV N° 756 du 16 février 2026



- Formation CFI Foot réduit (U6 - U9) Foot réduit - limitée à 16 personnes

**Dates** : samedi 4 avril 2026 et mercredi 22 avril 2026

**Lieu** : Stade Joseph GAVARINI – SAINT JEAN DE MAURIENNE

**Coût** : 90 €

**Inscriptions reçues** : 6

**Validation des inscriptions 1 mois avant la formation.**

---

## CERTIFICATIONS 2025 – 2026

---

**Certification CFF2 - MAXIMUM 6 candidats**

**Date** : mardi 5 mai 2026

**Lieu** : à définir

**Coût** : 60 €

**Inscription reçue** : 1

**Validation des inscriptions 1 mois avant la certification.**

**Certification CFF3 - MAXIMUM 4 candidats**

**Date** : jeudi 21 mai 2026

**Lieu** : à définir

**Coût** : 60 €

**Inscription reçue** : 1

**Validation des inscriptions 1 mois avant la certification.**





# Foot SAVOIE

PV N° 756 du 16 février 2026



## COMMISSION D'APPEL EN MATIERE DISCIPLINAIRE

Président : Fabien FONTAINE

Réunion du jeudi 12 février 2026

### COMPTE RENDU D'AUDITION

**DOSSIER N° 7 :** Appel du Club de CHAMBERY SPORT 73 et du Comité de direction du District de Savoie de Football contre la décision de la commission de discipline parue dans le PV n° 749 du mercredi 24 décembre 2025 concernant le Match N° 55237651 – CHAMBERY SPORT 73 1 – USC AIGUEBELLE 1 – SENIORS COUPE CORTADE – Du 13/12/2025

Objet : - Sanction 9 MF dont Auto + 1 MF par révoc sursis. Amende de 90 € à l'encontre du joueur de CHAMBERY SPORT 73

La Commission d'Appel en matière disciplinaire composée de :

F. FONTAINE (Président), M. BILLAUD (Vice-Président), S. COHEN, G. PILLET, J. LATHUILE, L. FLEURY et D. MAILLAND-ROSSET

En présence des personnes convoquées,

Après avoir informé toutes les personnes présentes à l'audition de leurs droits de faire des déclarations, de répondre aux questions posées ou de se taire lors de cette audition,

Après le rappel des faits de la procédure,

Le club de CHAMBERY SPORT 73 ayant pris la parole en premier et ayant clos l'audition,

Les personnes convoquées et auditionnées n'ayant pris part ni aux délibérations, ni à la décision,

**Jugeant en appel et dernier ressort,**

Considérant que le joueur du club de CHAMBERY SPORT 73 indique qu'il n'a pas fait de doigt d'honneur en direction de l'arbitre ni qu'il l'a menacé d'une quelconque manière. Il confirme avoir fait un geste qu'il n'aurait pas dû faire et s'en excuse auprès de l'arbitre mais n'a jamais voulu être menaçant. L'après-match s'est bien déroulé et il est venu parler à l'arbitre normalement après la rencontre.

Considérant que l'arbitre officiel de la rencontre confirme en tout point son rapport. Le joueur de CHAMBERY SPORT 73 lui a fait un doigt d'honneur en sa direction et lui a dit « on te laissera pas sortir d'ici ». Qu'il n'a aucune raison d'inventer des choses, qu'il n'a pas eu peur pendant la rencontre mais qu'il regrette sur ce fait de jeu de ne pas avoir donné un carton rouge direct au joueur pour son comportement.



# Foot SAVOIE



## PV N° 756 du 16 février 2026

Considérant que le représentant de la Commission de Discipline explique qu'au regard du rapport de l'arbitre, la commission a appliqué l'article 8 des règlements disciplinaires de la FFF et signale que la commission a été clémence, car elle aurait pu également appliquer en plus, l'article 7 des mêmes règlements à savoir comportement obscène et infliger 4 matchs de suspension supplémentaires.

**Sur ce,**

Considérant que conformément à l'article 128 des Règlements Généraux de la F.F.F. pour l'appréciation des faits, les déclarations de l'arbitre officiel sont retenues jusqu'à preuve du contraire,

Considérant que la présente commission décide de suivre la décision de la commission de discipline en 1ère instance alors que la sanction pour les faits exposés pourrait être supérieure conformément au barème disciplinaire de la FFF.

**Par ces motifs, la Commission d'Appel décide :**

- 1- de confirmer la sanction prise à l'encontre du joueur de CHAMBERY SPORT 73, en 1ère instance par la Commission de Discipline du District de Savoie de Football.**
- 2- le club de CHAMBERY SPORT 73 est redevable des Frais de dossier d'appel de 80 €.**

*La présente décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification dans le respect des dispositions des articles L.141-4 et R. 141-5 et suivants du code du sport (saisine obligatoire du Comité National Olympique et Sportif à Paris dans un délai de 15 jours préalablement à tout recours contentieux).*

**Le Président  
Fabien FONTAINE**



# Foot SAVOIE

PV N° 756 du 16 février 2026



## COMMISSION D'APPEL EN MATIERE REGLEMENTAIRE

Président : Fabien FONTAINE

Lundi 16 février 2026

### COMPTE RENDU D'AUDITION

**Dossier n° 1** : Appel d'un arbitre contre la décision de la Commission du Statut de l'arbitrage parue dans le PV n°733 du 03 septembre 2025

La Commission,

Réunie le 27 octobre 2025 au siège du District de Savoie,

Pris connaissance de l'appel d'un arbitre pour le dire recevable en la forme,

Après études des pièces versées au dossier,

La Commission d'Appel en matière réglementaire composée de : F. FONTAINE (Président), M. BILLAUD (Vice-président), C. VALENTINO (secrétaire), J. GACHET et H. SOARES, A. TOGNET.

Après audition des personnes convoquées :

L'arbitre appelant

**Pour le District de Savoie de Football** : Le Président Commission du statut de l'arbitrage.

Après rappel des faits et de la procédure, le requérant ayant pris la parole en premier et ayant clos l'audition,

Après audition des personnes convoquées n'ayant pris part ni aux délibérations, ni à la décision,

Jugeant en appel,

Considérant que l'arbitre appelant, licencié arbitre au titre de la saison 2024/2025 au sein du club de CHAMBERY SAVOIE FOOTBALL, a formulé une demande de changement de club pour représenter et couvrir le club du FC NIVOLET à compter de la saison 2025/2026.

Considérant les explications de l'arbitre appelant lors de l'audition fondant sa demande de représentation du FC NIVOLET sur l'existence de difficultés relationnelles graves avec un éducateur du club de CHAMBERY SAVOIE FOOTBALL. L'arbitre appelant soutient que le comportement dudit éducateur constitue une atteinte à l'intégrité du corps arbitral et à la morale sportive, justifiant ainsi une dérogation au titre de l'article 33 du Statut de l'Arbitrage.

Considérant que la Commission du Statut d'arbitrage du District de Savoie est compétente pour statuer sur la couverture ou non d'un arbitre pour le club du FC NIVOLET (club de district), conformément aux dispositions de l'article 8 des Statuts d'arbitrage de la FFF,

Considérant que par décision parue au PV n°733 du 03 septembre 2025, la Commission du Statut de l'Arbitrage a rejeté la demande de couverture du FC NIVOLET, déclarant l'arbitre appelant "arbitre indépendant" pour une durée de quatre saisons, dès la saison 2025-2026 jusqu'à la saison 2028/2029,



# Foot SAVOIE

PV N° 756 du 16 février 2026



Considérant les explications fournies en séance par le Président de la Commission du Statut de l'Arbitrage du District de Savoie,

Considérant que cette Commission a estimé que les relations conflictuelles évoquées par l'arbitre appelant relevaient d'un différend interpersonnel intervenu en sa qualité de parent de joueur et non en sa qualité d'arbitre,

Considérant que l'article 33 c) du Statut de l'Arbitrage de la FFF dispose notamment que peuvent couvrir leur nouveau club les arbitres dont le départ est motivé par « le comportement violent de membres du club, une atteinte à l'intégrité du corps arbitral ou à la morale sportive », la Commission compétente appréciant la gravité des faits,

Sur ce,

Considérant qu'il appartient à la Commission du Statut d'arbitrage d'apprécier souverainement si les faits invoqués caractérisent une atteinte à l'intégrité du corps arbitral ou à la morale sportive au sens des dispositions précitées,

Considérant qu'en l'espèce, les éléments versés au dossier et les déclarations recueillies en séance établissent l'existence d'une altercation verbale entre l'arbitre appelant et un éducateur du CHAMBERY SAVOIE FOOTBALL dans un contexte de relation parent/éducateur qui s'inscrit dans un cadre strictement privé et interpersonnel étranger aux fonctions arbitrales de l'appelant,

Considérant que ces faits, s'ils traduisent une situation conflictuelle regrettable, ne démontrent pas, au regard de leur nature et de leur gravité, une atteinte caractérisée à l'intégrité du corps arbitral ou à la morale sportive au sens de l'article 33 c) du Statut de l'Arbitrage,

Considérant dès lors que la Commission du Statut de l'Arbitrage du District de Savoie a pu, sans erreur d'appréciation, considérer que les conditions d'application de l'article 33 c) n'étaient pas réunies,

Considérant qu'en application combinée des articles 8 et 33 du Statut de l'Arbitrage, la décision de déclarer l'arbitre appelant « arbitre indépendant » à compter de la saison 2025/2026 jusqu'à la saison 2028/2029 est juridiquement fondée ;

Considérant que la Commission d'Appel confirme l'analyse de première instance : dans le litige qui oppose l'arbitre appelant (agissant en sa qualité de parent de joueur) à un éducateur du club quitté, les faits ne présentent pas le caractère de gravité requis pour caractériser une atteinte à l'intégrité du corps arbitral ou à la morale sportive au sens des règlements généraux ; qu'en conséquence, les conditions d'application de l'article 33 c) ne sont pas réunies.

Par ces motifs, la commission d'appel décide :

- 1) De confirmer les décisions prises par la Commission du Statut de l'arbitrage du District de Savoie prises en premières instances,
- 2) De déclarer l'arbitre appelant, arbitre indépendant dès la saison 2025/2026 jusqu'à la saison 2028/2029.
- 3) D'autoriser la délivrance d'une licence d'arbitre l'arbitre appelant au titre du F.C. NIVOLET, club situé à moins de 50 km de son domicile, mais sans pouvoir couvrir ce club.
- 4) M. AYARI est redevable des Frais de dossier d'appel de 80 €.

La présente décision est susceptible d'appel en Ligue Auvergne Rhône-Alpes dans les conditions de forme et délai précisés aux articles 182 à 190 des Règlements Généraux de la FFF.

Le Président,  
Fabien FONTAINE

Le Secrétaire,  
Christophe VALENTINO



# Foot SAVOIE

PV N° 756 du 16 février 2026



## COMPTE RENDU D'AUDITION

**Dossier n°5** : Appel du club de l'AS BOZEL contre la décision de la Commission Sportive parue dans le PV n° 749 du 24 décembre 2025 concernant le Match N° 53976784 – AS MONT JOVET BOZEL 1 – AF MONTMELIAN 2 – SENIORS D3 Poule B – Du 21/12/2025

La Commission,

Réunie le 16 février 2026 au siège du District de Savoie,

Pris connaissance de l'appel du club de l'A.S. MONT JOVET BOZEL pour le dire recevable en la forme,

Après études des pièces versées au dossier,

La Commission d'Appel en matière règlementaire composée de : F. FONTAINE (Président), M. BILLAUD (Vice-président), C. VALENTINO (secrétaire), S. COHEN, H. SOARES et A. TOGNET.

Après audition des personnes convoquées :

Après rappel des faits et de la procédure, le requérant ayant pris la parole en premier et ayant clos l'audition,

Après audition des personnes convoquées n'ayant pris part ni aux délibérations, ni à la décision,

Jugeant en appel,

Considérant que le Match D3B Aller N° 53976784 A.S MONT JOVET BOZEL 1 contre MONTMELIAN AF2 initialement programmé le 26 octobre 2025 a été reporté et reprogrammé le 21 décembre 2025,

Considérant que le club de l'AS MONT JOVET BOZEL a transmis un mail le samedi 20 décembre 2025 matin informant que la commune de Bozel interdisait l'utilisation du stade PAUTOT le dimanche 21 décembre 2025, et qu'un justificatif municipal a été produit à l'appui de cette information,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 26-10-2 des Règlements Sportifs du District, il appartenait au club recevant, pendant la période comprise entre le 1er novembre et le 31 mars inclus, de présenter un terrain praticable correct pour la tenue de la rencontre, l'impraticabilité du terrain habituel ne dispensant pas le club de cette obligation,

Considérant qu'à défaut de terrain de repli proposé par le club recevant, la Commission sportive, dûment informée de l'impossibilité de disputer la rencontre sur le terrain habituel, a décidé l'inversion de la rencontre (le club de MONTMELIAN AF ayant proposé dès le samedi matin l'inversion du match), celle-ci devant se jouer sur le terrain synthétique du club de MONTMELIAN A.F. le dimanche 21 décembre 2025, avec adaptation de l'horaire du coup d'envoi en raison de la programmation préalable d'une rencontre U18 de Ligue à 13h00,

Considérant que le club de l'A.S. Bozel a refusé de se conformer à cette décision d'inversion intervenue la veille de la rencontre, invoquant notamment le nouvel horaire fixé et les difficultés organisationnelles liées au déplacement dans un délai restreint,

Considérant qu'au regard des motivations évoquées par le club de l'AS MONT JOVET BOZEL celles-ci ne constituent pas de motifs valables, notamment relevant d'un cas de force majeure, la Commission sportive a donc jugé que le club de l'AS MONT JOVET BOZEL n'a pas respecté l'article 26-10-2 des règlements sportifs du District en refusant de disputer la rencontre inversée.

Considérant qu'en application de ce règlement, la Commission sportive a décidé de donner match perdu par pénalité à l'équipe de l'A.S MONT JOVET BOZEL 1. Résultat : MONTMELIAN AF2 3 buts, 3pts A.S MONT JOVET BOZEL 1 0 but, -1point, avec une amende de 175€ pour 1er forfait pour l'A.S MONT JOVET BOZEL 1.



# Foot SAVOIE



## PV N° 756 du 16 février 2026

Sur ce,

Considérant que l'article 26-10-2 des Règlements sportifs du District de Savoie prévoit que « *"à compter du 1er novembre jusqu'au 31 mars compris de la saison en cours, le club visité aura à sa charge de présenter un terrain praticable correct pour des rencontres sous peine de match perdu par pénalité (1 point). L'impraticabilité de son terrain habituel ne dispensera pas le club de cette obligation. La Commission Sportive pourra également décider de l'inversion d'une rencontre des matchs Aller.* »,

Considérant qu'il ressort des pièces du dossier que le club de l'A.S. MONT JOVET BOZEL 1 n'a proposé aucun terrain de repli praticable pour la date du 21 décembre 2025,

Considérant que la décision d'inversion de la rencontre relevait de la compétence expresse de la Commission sportive et constituait une mesure conforme aux dispositions réglementaires précitées,

Considérant que les difficultés d'organisation invoquées par le club appelant, tenant au changement d'horaire et aux contraintes logistiques liées au déplacement, ne sauraient caractériser un cas de force majeure au sens des principes généraux applicables en matière sportive, dès lors qu'elles ne présentent ni un caractère imprévisible, ni irrésistible, ni extérieur,

Considérant en conséquence que le refus de disputer la rencontre inversée constitue un manquement aux obligations réglementaires prévues par l'article 26-10-2 des Règlements Sportifs du District,

Considérant qu'en application de l'article 26-10-2 précité, la Commission sportive était fondée à prononcer match perdu par pénalité à l'encontre de l'équipe de l'A.S. MONT JOVET BOZEL 1,

Par ces motifs, la Commission d'Appel décide :

- 1- **De confirmer les décisions de la Commission sportive prises en première instance :**
- 2- **De confirmer le match perdu par pénalité pour l'AS MONT JOVET BOZEL 1 :**  
MONTMELIAN AF 2: 3 points , 3 buts  
AS MONT JOVET BOZEL 1: -1 point , 0 but
- 3- **De confirmer l'amende de 175 € au titre du premier forfait.**
- 4- **Le club de l'A.S. Bozel est redevable des Frais de dossier d'appel de 80 €.**

La présente décision est susceptible d'appel en Ligue Auvergne Rhône-Alpes dans les conditions de forme et délai précisés aux articles 182 à 190 des Règlements Généraux de la FFF.

Le Président,  
Fabien FONTAINE

Le Secrétaire,  
Christophe VALENTINO



# Foot SAVOIE

PV N° 756 du 16 février 2026



## COMMISSION DES ARBITRES

Président : Daniel DESMARIEUX 06 75 93 17 52

Vice – Président Jacky MESTACH : 06 15 20 07 75

## RESPECTONS NOS ARBITRES

*Sans arbitre pas de match*

Réunion du lundi 9 février 2026

La CDA

Présents : Mrs Jacky MESTACH, Gérard SOTO, Alphonse LOMBARD, Emmanuel BONTRON (membre CRA LIGUE AURA), Remi LEFEBVRE,

Excusés : Mrs Luc ALIX, Evan BONTRON, Daniel DESMARIEUX

### COURRIERS, MAILS

#### Mail, Courier Arbitre

-M. Alessio DELL OLIO (VILLARGONDAN), complément de dossier arbitre reçu à la date du 13/02/26

#### Mail, Courier Observateur/Accompagnateur

-R.A.S.

#### Mail, Courier Club:

- Club du FC HAUTE TARENTAISE, envoi mail d'absence au module GQS de Mme Vanesa CORVERA

-Club de CHARTREUSE GUIERS demande d'avoir 3 arbitres sur la rencontre de D2 CHY FOOT 73 : CHARTREUSE GUIERS, Match : 53975957

Réponse : La commission sportive gérera cette demande

#### Mail, Courier Fiches de frais de match FUTSAL :

-R.A.S.

#### Mail, Courier CDA/DISTRICT/LIGUE/FFF :

-R.A.S.

### INFORMATION AUX CLUBS – 2ème Session FIA SAVOIE



Félicitations au Major de la session :  
**M. Tristan TRILLAT (US DOMESSIN)**



# Foot SAVOIE

PV N° 756 du 16 février 2026



Résultats de la FIA  
Du 07-08, 14 février 2026

## Liste des stagiaires reçus :

TRILLAT	TRISTAN	2518692445
RIDOLFO	SEBASTIEN	2599863266
BENASSAI	LUCAS	2543882480
SOY	MELIH	2548250187
BENALI	JAWED	2547848887
CHAPPERT	LAURENT	2547215174
BOUDRA	SAFIANE	2543677876
MOLLIET BILLET	THEO	9603983193
MONGAZON	CYRIL	470618991
ASSAOUI	MEDHI	9605581669
DE LEO	RUBENS	2548594241
DJERIDI	YANIS	9604180789
ZOUAZ	ADEL	2548489177
BELAROUCI	NASSIM	9602241068
KADDOUR	AMIR	9602400201
CHAIB DRAA	DJIBRIL	2546402882

US DOMESSIN (Major de session)
CSF
USC AIGUEBELLE
LE HAUT FC CHAMBERY
JS CHAMBERY
VILLARGONDAN
FC AIX
AS UGINE
AS MONT JOVET BOZEL
District du RHONE
FC NIVOLET
O.ST ETIENNE
SP COGNIN
FC NIVOLET
FC NIVOLET
FC PONT

Nous vous invitons, dirigeants des clubs à faire les demandes de licences au plus vite,  
Pour la validation de votre statut d'arbitrage  
Avant la date du 28 Février 2026

Remerciements au club du CHAMBERY SAVOIE FOOT pour nous avoir mis à disposition leurs locaux lors de la formation

## FORMATION GESTES QUI SAUVENT – ARBITRES



## FORMATION AUX GESTES QUI SAUVENT



Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme  
Comité Départemental de la Savoie

**A L'ATTENTION DES ARBITRES**

*Suivant la directive de la FFF*



# Foot SAVOIE



PV N° 756 du 16 février 2026

**Les arbitres ont l'obligation d'être formés aux GESTES QUI SAUVENT**

Les sessions de formation sont organisées au  
Siège du District de SAVOIE de Football à la Maison des Sports

La prochaine date de formation :  
**-Samedi 21 Février 2026**



*Attendu le nombre d'absence (constat : suite aux appels reçus en retour de convocation)  
La CDA décide le report  
du module du 21 Février 2026*

## DATES A RETENIR – CONVOCATION ARBITRE- QUESTIONNAIRE



A l'attention des Arbitres  
et  
Information aux Présidents de club, Dirigeants, éducateurs,

### Convocation des Arbitres

De 8h30 à 12h00 aux dates suivantes

D1-D2-ASS : **Samedi 27 mars 2026**

D3-D4-STAGIAIRE : **Samedi 11 avril 2026**

JEUNES : **Samedi 25 avril 2026**

## DATES A RETENIR – CDA

Dimanche 22 février : finales Coupes FUTSAL

Lundi 23 février : réunion CD-CDA

Lundi 02 mars : réunion CDA

Lundi 09 mars : réunion CDA

Jeudi 12 mars : réunion plénière CDA



# Foot SAVOIE

PV N° 756 du 16 février 2026



## COMMISSION DE DISCIPLINE

Président : Pascal ELHOMBRE 06 83 86 81 52

Réunion du 16 février 2026

Présents : Pascal ELHOMBRE - Patrick GALLET

Présents non élus : Pierrette CATANIA – Mario LAURENCIN - Francis MOREL-BIRON

### INFORMATION AUX CLUBS

Nous rappelons à tous les clubs que dans la mesure où la tablette est signée il y a un onglet où vous cliquez :

➤ Je déclare avoir pris connaissance.

Seuls les arbitres sont habilités à nous faire modifier les erreurs sur la tablette.

-----

Les supporters ou spectateurs apportent leur soutien et leurs encouragements à leur équipe, sans agressivité, ni insultes à l'égard de leurs homologues adverses, pour que chacun puisse apprécier le spectacle en toute sérénité. L'attitude des spectateurs et supporters doit s'inscrire dans la convivialité et le bon état d'esprit.

### POUR INFORMATION

Les sanctions prononcées seront consultables pour les clubs, sur FOOTCLUBS, et pour les licenciés, sur leur espace personnel « Mon espace FFF ».

La présente décision est susceptible de recours devant l'organe compétent (Ligue : sanction égale ou supérieure à un an, District : inférieure à un an) selon les dispositions de l'Article 3.1.1 du règlement disciplinaire dans un délai de 7 jours suivant sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'Article 3.4.1. du Règlement disciplinaire annexé aux Règlements Généraux de la F.F.F.

*Compte-tenu des impératifs liés au bon déroulement et à l'équité sportive, la Commission de Discipline décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel de cette sanction.*

Le Président de la Commission de Discipline,  
Pascal ELHOMBRE

La Secrétaire de la Commission de Discipline,  
Pierrette CATANIA

### IMPORTANT

La Commission de Discipline rappelle : les membres de la Commission faisant partie d'un club ne prennent pas part aux décisions concernant leur club et les clubs étant en compétition avec le club.

Il est possible de venir consulter des dossiers au District : prévenir avant le Président de la commission de discipline ou la Secrétaire de la commission de discipline. La Commission reste disponible le lundi entre 18h à 19h. Les dossiers sont consultables uniquement en présence d'une personne de la commission.



# Foot SAVOIE



PV N° 756 du 16 février 2026

---

**IMPORTANT : la commission rappelle que toute absence à une convocation, audition doit être OBLIGATOIREMENT justifiée au plus tard le lundi midi. UN JUSTIFICATIF = ATTESTATION. Sans véritable justificatif, la commission amènera 35€ par personne absente.**

**IMPORTANT : la commission insiste sur le point suivant : tout écrit à destination de la commission de discipline doit être envoyé par mail avec la messagerie du club et signé obligatoirement, pour les courriers, l'en tête du club est obligatoire.**

**IMPORTANT : la commission de discipline insiste sur le point suivant : tout club demandant le report d'une audition, d'une convocation sera systématiquement refusé. Une dérogation peut être octroyée en cas de force majeure.**

---

## POUR RAPPEL

---

Toutes les convocations, suspension à titre à conservatoire, compte rendu sont envoyés par Notifoot. Ces documents sont à lire par les clubs sur la messagerie officielle du club. Les présidents des clubs sont systématiquement conviés en cas d'audition ou de convocation, étant considérés comme ayant droit.

## POUR INFORMATION

---

Vous trouverez après chaque réunion de la Commission de Discipline, un tableau faisant apparaître les suspensions fermes prononcées.

Dans ce tableau, n'apparaît pas l'identité des personnes sanctionnées, afin de ne pas être en désaccord avec la C.N.I.L.

### Commission de Discipline du 18 février 2026 - Extraction des sanctions suspensions fermes

Date réunion	Compétition	Rôle	Nom de club	Date match	Libellé décision	Date d'effet
16/02/2026	Coupe Futsal/Seniors District	Dirigeant	LE HAUT FOOTBALL CLUB DE CHAMBERY	06/02/2026	Auto suffisant	07/02/2026



# Foot SAVOIE

PV N° 756 du 16 février 2026



## ANNEXES

- Rencontres
- Amende
- Demande de médailles LIGUE LAURAFOOT
- Campagne FDVA 2026
- Lutte contre les violences
- Manifestation US GRIGNON

